

SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 26 juin 2024

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Multifonctions à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à Anse, le mercredi vingt-six juin à onze heures.

Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 12

Étaient présents :

Délégués du Département : Pascale BAY, Daniel POMERET

Délégués de la CCBPD : Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND, Laurent DUBUY, Christian GALLET, Valérie DUGELAY, René BLANCHET, Xavier FELIX

Délégués de la CAVBS : Edith LAFORET, Gaëtan LIEVRE, Jean-Pierre DUMONTET

Absents Excusés :

Délégués du département : Bruno PEYLACHON, Martin PUBLIE, Béatrice BERTHOUX, Michel THIEN (titulaires)
Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN, Christian VIVIER-MERLE (suppléants)

Délégués de la CCBPD : Marie-Pierre TEYSSIER (titulaires)
Gérard CHARDON, Marie Claire PAQUET, Luc FERJULE (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Thomas RAVIER, Pascal RONZIERE (titulaires)
Ghislain DE LONGEVIALLE (suppléant)

Délégué de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire)
Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs : aucun

Christian GALLET est désigné Secrétaire de séance.
La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Le Président introduit la séance en expliquant la nécessité d'approuver le compte administratif avant le 30 juin.

Une nouvelle séance du comité syndical devra être programmée en septembre 2024 afin de donner les résultats de la consultation relative à la création d'un port fluvial.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Dressé par Madame CRUSSARD, Trésorière Principale.

Le compte de gestion présentant le même résultat que le compte administratif, le comité syndical, à l'unanimité, dit que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et donne quitus de sa gestion au comptable.

III. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Fonctionnement :

En recettes, ont été constatés 25 200 € au titre des participations des membres ainsi que la participation exceptionnelle de 50 000 €, soit un total de participations de 75 200 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 899,33 € correspondant aux frais de fonctionnement courants.

S'ajoutent 11 463,98 € en opérations d'ordre au titre des amortissements.

Le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 45 836,69 € en 2023 augmentant le résultat cumulé reporté qui s'élève ainsi à 141 079,75 €.

Investissement :

En recettes, les subventions des membres pour le financement des avances et participations à la concession s'élèvent à 500 000 €. S'ajoutent 11 463,98 € au titre des amortissements (contrepartie de l'écriture en section de fonctionnement).

Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2023.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est excédentaire à hauteur de 511 463,98 € en 2023 augmentant le résultat cumulé reporté qui s'élève ainsi à 1 464 182,47 €.

Le Président explique qu'aucun investissement n'a eu lieu en 2023. En 2024, une avance à la SERL sera versée afin de limiter les surcoûts liés à la dette.

Le Président quitte la salle du comité syndical. Monsieur Jean-Luc LAFOND propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2023.

En l'absence du Président, le comité syndical approuve le compte administratif à l'unanimité (moins le président).

IV. AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats reportés 2023 s'établissent à :

- Report excédentaire en section de fonctionnement (R002) : 141 079,75 €
- Affectation au compte 1068 : 0 €
- Report excédentaire en section d'investissement (R001) : 1 464 182,47 €

	Réalisations 2023
Recettes de fonctionnement	75 200,00
Dépenses de fonctionnement	29 363,31
Résultat de l'exercice	45 836,69
Report n-1	95 243,06
Résultat de fonctionnement	141 079,75

Recettes d'investissement	511 463,98
Dépenses d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice	511 463,98
Report n-1	952 718,49
Résultat d'investissement	1 464 182,47

Les résultats étant excédentaires au sein des 2 sections, il n'est pas proposé d'affectation de résultat au compte 1068 en 2024.

Le comité syndical, à l'unanimité, dit qu'il n'est pas proposé d'affectation de résultats au 10687 étant donné que les résultats sont positifs au sein des deux sections.

V. CRAC 2023

En application des dispositions de l'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales et L300-5 du code de l'urbanisme reprises dans la concession d'aménagement liant le Syndicat Mixte du Bordelan (SMB) à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) sur la commune d'Anse, il convient de présenter et de faire approuver le Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) concernant la ZAC du Bordelan, par délibération du comité syndical.

Le CRAC a pour but de permettre au syndicat d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations financières restant à réaliser.

Le compte rendu permet de formaliser des actions conduites en cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Le Président rappelle les obligations de rendu compte incombant au concessionnaire la SERL et donne la parole à Marjorie DUMONT.

Il est précisé que le bilan n'est pas équilibré à ce jour mais devra intégrer les recettes de cessions des terrains avec une marge possible concernant le prix de cession au m².

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le CRAC 2023.

VI. PROJET PORTUAIRE – POINT D'ÉTAPE SUR LA CONCERTATION PRÉALABLE EN COURS

Le Président réalise un point d'étape sur la concertation préalable en cours depuis le 1^{er} juin dernier.

Séance levée à 11 heures 45

Le secrétaire,
Christian GALLET.

Le Président,
Daniel POMERET.